

-République Française-

2025091108

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 11 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M JOLY, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD ;

Étaient absents : Mme FERREIRA, Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : Mme. PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), Mme LACAUX (à Mme DESVIGNE), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme DAVAUD), M. GALAND (à M. MONIER), Mme MORAND (à Mme PERICHON) ;

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

Objet : Avenant 1 au marché de travaux relatifs aux entrées de Ville

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le projet d'avenant 1 annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées de ville relatifs à la section allant des haies basses au rondpoint de l'Orisse, il convient par avenant 1 d'acter les plus-values ayant eu lieu pendant le chantier ; que cet avenant tient compte également des moins-values ;

CONSIDERANT que les plus-values correspondent à la réalisation de busage de fossés supplémentaires non prévus dans le projet initial, et à la réalisation de deux arrêts de bus, la région ayant refusé les aménagements prévus au projet par l'entreprise COLAS ;

CONSIDERANT que Le montant global de l'avenant s'élève à 14 170.05 € H.T soit un montant de 17 004.06 € TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant 1 au marché de travaux relatifs aux entrées de Ville avec l'entreprise COLAS ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Le 17/09/2025

Pour le Maire,

Le 1^{er} adjoint,

M. MONIER

